

Logements

A Meyrin, une tour bizarre inaugure le quartier des Vergers

L'immeuble sera coupé en deux par un étage de verdure. C'est l'effet inattendu des contraintes écologiques

Christian Bernet

Un étage de verdure, à mi-hauteur, qui cache de drôles de choses. Voilà qui va sans doute faire jaser. Le premier immeuble qui sortira de terre dans le quartier des Vergers, à Meyrin, est une tour de 12 étages comprenant une centaine de logements. Conçue par le bureau d'architectes Group H, elle affichera la couleur. Le quartier se veut exigeant en termes écologiques, ce qui implique pour les architectes de se creuser les méninges. Et de proposer des solutions inédites, comme cet étage sans habitation au milieu du bâtiment.

A quoi sert cette bizarrerie? Expliquons cela depuis le début. Aujourd'hui, pour réduire les besoins en chauffage, on isole les bâtiments le mieux possible avec des murs et des fenêtres très étan-

ches. Du coup, pour faire respirer les appartements, on y installe un double flux. Ce système consiste à aspirer l'air vicié, à en récupérer la chaleur que l'on transmet ensuite à de l'air frais que l'on injecte dans les logements. Cette machinerie a un défaut: elle est gourmande en électricité. «Dans certains cas, la consommation des communs d'immeubles est de 30% supérieure à celle d'un immeuble normal», explique l'architecte Hervé Dessimoz, qui a conçu la tour.

Or, dans le quartier des Vergers, les bâtiments devront répondre à un label encore plus exigeant que Minergie, le Minergie-A. Ce dernier stipule que l'électricité nécessaire pour faire fonctionner le double flux doit être produite par la maison elle-même.

La technique au sixième

En général, il suffit de poser des panneaux solaires sur le toit. Mais pour une tour, deux problèmes se posent. D'abord, la surface du toit est trop petite pour accueillir des panneaux en suffisance. Ensuite, la machinerie, si elle est installée au sous-sol, doit être dimensionnée pour assurer les flux d'air jusqu'au douzième étage. Il faut de



La maquette de la tour: la construction devrait démarrer au printemps prochain. DR

grosses machines, encore plus gourmandes, et des gaines techniques importantes, qui prennent de la place.

Hervé Dessimoz a donc résolu le problème en installant la centrale technique du bâtiment... au sixième étage. «Ainsi, je peux me

contenter d'une installation standard qui fournit cinq étages en dessous et six en dessus.» Ce niveau accueillera aussi des buanderies et des terrasses collectives. Et on l'agrémentera avec des plantations.

Quant aux panneaux solaires, ils seront installés sur le toit et

«Ainsi, je peux me contenter d'une installation qui fournit cinq étages en dessous et six en dessus»

Hervé Dessimoz Architecte

garniront aussi les parapets des balcons, sur les deux faces ensoleillées du bâtiment. De quoi produire du courant en suffisance. Par ailleurs, la tour, comme tout le quartier, sera chauffée par de l'eau que l'on ira puiser dans le Rhône.

Le résultat de tout cela ne sera pas visible avant quelques mois, puisque la construction de la tour devrait démarrer au printemps prochain.

Thônex: un homme seul braque la poste

Un individu s'est rendu dans l'établissement samedi peu avant la fermeture. Son butin: des milliers de francs

La nouvelle est tombée hier et a de quoi redonner des frissons aux commerçants de la rue de Genève qui relie Thônex à Chêne-Bourg.

Samedi 5 mai, peu avant 15 h, heure de la fermeture de la poste de Thônex, un inconnu a pénétré dans l'établissement, indique la police cantonale dans un communiqué. Sous la menace d'une arme de poing, l'homme s'est fait remettre plusieurs milliers de francs.

Il a ensuite quitté l'agence à pied et sans précipitation. D'après les témoignages recueillis par la police, le voleur serait un homme mesurant entre 170 et 175 cm. De corpulence moyenne, il portait un jeans et un pull bleu ainsi qu'un manteau noir. Il n'a pas été appréhendé. L'enquête a été confiée à la Brigade criminelle de la police judiciaire.

Le 30 avril dernier, dans la même rue, deux hommes armés ont volé la caisse d'un petit bureau de change avant de s'enfuir à moto. Toujours dans cette même rue, le 26 novembre 2010, a eu lieu l'impressionnant braquage à l'explosif du bureau de change Migros. **Laure Gabus**

PUBLICITÉ

Tribune de Genève

Tribune de Genève le média le plus lu à Genève



223'000 lecteurs et internautes de la **Tribune de Genève** dans le canton

20 minutes	222'000
GHI	181'000
Le Matin	119'000
Le Temps	65'000

Cumul des contacts
NET-Matrix Profile 2011-2 (UUUpM)
et MACH Basic 2012-1
pour la zone économique 11-GE

Il a obligé sa nièce à lui savonner le sexe: 18 mois de prison avec sursis

Le tonton abuseur est condamné pour contrainte sexuelle et pornographie

Alors qu'il devait garder sa nièce de 9 ans durant un week-end, un homme d'une trentaine d'années est accusé d'avoir fait preuve à son égard d'une conduite totalement inappropriée. Il a été jugé hier par le Tribunal de police et condamné à 18 mois de prison avec sursis pour actes d'ordre sexuel avec des enfants, contrainte sexuelle et pornographie.

Les faits se sont déroulés voici trois ans. Le prévenu les admet. Pendant que sa nièce et son neveu (6 ans) regardaient la télévision, il visionnait des films pornographiques sur son ordinateur. Mais de leur place, les gamins ont vu les images qui défilaient. Leur oncle a changé l'orientation de l'ordinateur lorsqu'il s'en est rendu compte.

Puis, il a décidé de prendre une douche. Alors que sa nièce était en train de se brosser les dents, il lui a demandé de lui sa-

vonner le dos. Plus tard, il s'est retourné vers elle, son sexe était en érection, et l'a priée de le savonner «partout». Comme elle ne s'exécutait pas tout de suite, il a insisté. L'enfant, dégoûtée, a fini par lui savonner le sexe en fermant les yeux. L'acte d'accusation précise que «le prévenu a contraint la fillette à subir ou à accomplir des actes d'ordre sexuel, profitant de l'emprise qu'il exerçait sur elle et de ce qu'elle n'oserait lui opposer aucune résistance vu son jeune âge.»

La petite fille a rapidement parlé de ces faits à sa mère. Plainte a été déposée. L'oncle a admis ses agissements mais sans en comprendre la portée. Aujourd'hui, après trois ans de psychothérapie, le discours a changé: «Je regrette ce qui s'est passé, ce n'est pas digne de moi, j'ai honte, dit-il. Je me demande encore comment j'ai pu en arriver là.» Les liens familiaux se sont évidemment distendus. «Quelque chose s'est cassé entre nous, indique sa sœur. Ce ne sera plus jamais

comme avant.» Ils se rencontrent encore deux ou trois fois par année, pour Noël et les anniversaires. Mais le malaise est palpable. Le prévenu: «Des fois, j'ai l'impression que ma nièce me voit comme un monstre.» Quelques mois après l'agression pourtant, l'enfant a insisté pour téléphoner à son oncle et lui dire qu'elle lui pardonnait.

Selon l'expertise psychiatrique, le prévenu présente une personnalité dépendante et une pédophilie légère. Au moment des faits, il n'avait pas de travail et sortait d'une rupture sentimentale. Des conditions qui auraient favorisé le passage à l'acte. Aujourd'hui, malgré des dettes et des poursuites, il a une activité et une copine stable.

Le procureur Joël Schwarzen-trub réclame 18 mois de prison avec un sursis de cinq ans. Sursis durant lequel le prévenu devra obligatoirement suivre une psychothérapie pour pallier le risque de récidive. Le tribunal a suivi son réquisitoire.

Catherine Focas

Appel à témoins
Elle sort de la route et termine dans un bâtiment

Dimanche à 16 h 15, une automobiliste (née en 1953) venant du chemin de Néry est sortie de la route à la hauteur du 28, chemin des Raclerets, à Chancy. Vouluant tourner à gauche, elle a endommagé une barrière avec l'avant de son véhicule, puis a traversé un champ cultivé et a fini sa course contre un bâtiment. Suite au choc, elle a été légèrement blessée et conduite au Service des urgences. La police recherche des témoins: 022 427 64 50. **L.G.**

Suspect

1 colis

Un paquet contenant trois tubes reliés à un réveil par du fil électrique a obligé la police à évacuer 150 personnes, hier au Seujet. Le colis était adressé à l'European University, qui estime qu'il s'agit probablement d'une mauvaise plaisanterie à l'approche des examens de fin de semestre. Une plainte a été déposée. Vers 13 h, le colis a été neutralisé par l'unité de déminage. **ADV/THM**

Travaux
La passerelle des Vernets fermée durant trois jours

La passerelle des Vernets va être fermée à la circulation du mercredi 9 mai à 7 h au vendredi 11 mai à 18 h, en raison de travaux devant être entrepris le long du quai Ernest-Ansermet, côté Jonction. Ces travaux sont rendus nécessaires par le transfert des fibres optiques, au service notamment de Swisscom, Sunrise et Naxoo, passant d'une rive à l'autre de l'Arve. A l'avenir, ces fibres optiques passeront sous le pont Hans-Wilsdorf. **L.G.**